



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL**  
**SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016**

Présents M. FERSINI, Bourgmestre-Président;  
: MM. TAVERNINI, OZEN, GRENIER, GEERAERTS, STANDAERT, Echevins;  
MM. VALENTIN, DAUVIN, MARIQUE, BANCU, CHARLIER, GROLAUX, TROTTA,  
SMOLDERS, BERDOYES, MAHIEU, HUCQ, KAYA, AZZAZ, MEDINA-MERCHAN,  
SIDIS, Conseillers.  
D. STAMPART, Directeur Général.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, ouvre la séance à 19h00. Il excuse Mme MAHIEU et Mr KAYA, Conseillers ENSEMBLE ainsi que Monsieur MEDINA-MERCHAN, Conseiller PS.

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, demande l'inscription d'un point supplémentaire libellé comme suit :

**- PASSAGE DES CAMIONS DE PLUS DE 7,5 TONNES - POUR INFORMATION**

Monsieur HUCQ, Conseiller ENSEMBLE, demande l'inscription d'un point supplémentaire libellé comme suit :

**- STATION DE BIOMETHANISATION - POUR INFORMATION**

---

## SEANCE PUBLIQUE

### 1. - 2.073.521.1/2016 - MODIFICATIONS BUDGETAIRES N°3 - SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE - EXERCICE 2016 .

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Chef de groupe ENSEMBLE, considère qu'il n'est pas nécessaire de faire de longues interventions, à la troisième modification budgétaire pour constater et confirmer ce qui est dénoncé depuis longtemps. Peu importe les commentaires et les interprétations politiques, les chiffres ne mentent pas. Ils démontrent la disparition progressive du boni initial. Au mois de septembre, on est à 96 000, où sera-t-on en fin d'exercice? On note aussi la disparition de la moitié du boni général en quelques années et la détérioration de la situation communale dont les capacités d'auto-financement ont disparu. La Papinière continue à augmenter sans subsides. Le vote sera donc négatif, en cohérence avec les décisions prises sur le budget précédemment.

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe MR, revient sur les arguments précédents et note la constance des discours et des remarques, mais pas dans le bon sens. Entre 2012 et 2016, le boni a été ramené à 20% de sa valeur de début de mandature. Et que dire des prévisions budgétaires? C'est un outil essentiel pour la gestion et nous en arrivons de modification budgétaire en modification budgétaire à voir 284 000€ de dépenses en plus pour 2/3 d'années. Il faut pour y voir clair un document financier avec des perspectives réalistes. Ici le document n'est pas correct au départ, comment donc gérer de façon prévisionnelle et raisonnable? Nous espérons que le budget 2017 sera plus réaliste. Le groupe MR votera donc NON également.

Monsieur GRENIER, Echevin, répond que s'il est vrai que le budget est un outil essentiel, nous ne recevons côté recettes ou parfois dépenses rien de valables et nous avançons avec des estimations souvent contredites à tous les niveaux de pouvoir et



nous nous efforçons d'équilibrer quitte à revoir en cours d'années en cas d'évolution imprévisible ou imprévue.

Le point est admis par 12 OUI et 6 NON (Mrs MARIQUE, CHARLIER, GROLAUX, Mme SMOLDERS, Mrs HUCQ et SIDIS).

Voir délibération – folio

**2. CULTURE- RAPPORT MORAL ET FINANCIER 2015 DU CENTRE CULTUREL D'AISEAU-PRESLES- POUR DECISION**

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**3. AME-PCS- CONVENTION SPECTACLE LE MARIAGE DE LILLA -POUR DECISION**

Monsieur VALENTIN, Président du Conseil de l'Action Sociale, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**4. -1.811.122.53 - ARRETES DU BOURGMESTRE ET ORDONNANCES DU COLLEGE COMMUNAL - POUR INFORMATION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio

**5. -1.777.614 – COMMUNE D'AISEAU-PRESLES/SCRL ICDI-REGION WALLONNE - JUGEMENT DU 23 JUIN 2016 - ACQUIESCEMENT - POUR DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, s'étonne d'un jugement où un juge déclare que les riverains ne sont pas fondés à déposer une plainte. Pour lui, il s'agit d'un jugement politique. Donc il est clair que face à ce type de position, nul recours ne sera efficace et utile. Rappelant l'historique du combat contre l'intercommunale, il souligne que beaucoup a finalement été obtenu, en terme de contrôles et de reconnaissance de la nécessité de tenir compte des riverains. L'échec à propos du four est la fin d'une bataille, mais l'important est désormais de rester attentifs et unis sur ce que l'on va amener et traiter sur le site. Il faudra contrôler les capacités et les volumes des déchets, la nature des déchets et leur origine.. Le recours n'est pas suspensif, sinon nous aurions pu tenter de ralentir, pour voir les chiffres qui auraient prouvés que les opposants avaient raison. En conclusion, continuer ne sert à rien, nous approuvons donc l'arrêt des actions mais à contre-coeur.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, considère que tout qui veut peut s'opposer. Le groupe Ensemble n'avait aucune raison d'aller contre les procédures entamées pour faire valoir la position des riverains et du Conseil communal. Cependant la décision est très claire et ne nécessite aucun commentaire. Maintenant, à partir de cette conclusion judiciaire, tournons nous vers l'avenir. Il faut tenir à l'oeil l'évolution des choses. Retenons que ce combat aura permis une intégration architecturale du site dans le paysage, la disparition de l'ancienne cheminée, une diminution des rejets pourtant déjà bien en-dessous des normes imposées et une meilleure gestion des déchets produits dans la zone couverte par l'ICDI.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, rappelle les nuisances bien réelles et réaffirme que la Région aurait pu choisir une alternative. Il assure que l'autorité communale veillera à ce que les choses se passent au mieux. Il n'est pas impossible qu'on équipe les riverains avec des instruments de mesure et il compte sur eux pour que les informations



parviennent à l'administration pour rester attentif et réactif aux événements.

Le point est admis par 17 oui et 1 abstention (Mr GRENIER).

Voir délibération – folio

**6. 2.073.511.2 - PATRIMOINE COMMUNAL – EMPRISES A REALISER – TRAVAUX D'ÉGOUTTAGE DE LA RUE JULES DESTREE A ROSELIES – POUR DECISION**

Monsieur STANDAERT, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**7. -1.811.121.1 - VOIRIE COMMUNALE – ALIGNEMENT PARTICULIER – RUE DES PRES A AISEAU – CESSION GRATUITE A LA COMMUNE - DESIGNATION DU COMITE D'ACQUISITION - PROJET D'ACTE - POUR DECISION**

Monsieur STANDAERT, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**8. -1.811.121.1 - VOIRIE COMMUNALE – ALIGNEMENT PARTICULIER – RUE DE ROSELIES A AISEAU – CESSION GRATUITE A LA COMMUNE - DESIGNATION DU COMITE D'ACQUISITION - PROJET D'ACTE - POUR DECISION**

Monsieur STANDAERT, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**9. OBJET : DECISIONS DE TUTELLE - ARTICLE 4 DU REGLEMENT GENERAL DE COMPABILITE COMMUNALE - COMMUNICATION - POUR INFORMATION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le Conseil en prend acte.

Voir délibération – folio

**10. -2.073- PRESLES - CLOS DE LA PAPINIÈRE - REHABILITATION D'UN BATIMENT EXISTANT EN INFRASTRUCTURE CULTURELLE, EDUCATIVE ET SOCIALE - A) TRAVAUX - POUR DECISION - B) PROJET - POUR APPROBATION - C) MODE DE PASSATION DE MARCHÉ - POUR DETERMINATION - D) AVIS DE MARCHÉ - POUR APPROBATION**

Messieurs STANDAERT et GRENIER, Echevins, donnent les explications. Les éléments du marché sont synthétisés par l'Echevin des Travaux, la motivation de fond, liée à la politique culturelle communale et à l'ancienneté de ce projet (tant la mise en place d'une maison de village que la réhabilitation de la Papinière) est présentée par l'Echevin des Finances. Un plan de gestion a été établi, avec une analyse partant sur une subvention communale maximale de 100 000€ au Centre et des charges estimées à 1/3 des charges du centre culturel. Les recettes seraient diversifiées. Sur base d'une prévision raisonnable, le montant dans trois ans sera toujours inférieur à la subvention cadrée par la CFWB

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, souligne que la Papinière, comme projet extraordinaire, est estimée à 610 000€ et nous sommes partis de 250 000€. Si on ne rénove pas cette salle, il faudra la démolir. Nous avons souvent et depuis longtemps plaidé pour qu'il y ait dans chaque ancienne commune de l'entité une maison de village ou des associations. Nous constatons que, dans le cas de la Papinière, il s'agira de fonds publics et de fonds propres. Or, si nous avions un PCDR, nous aurions pu bénéficier, comme de nombreuses entités de notre arrondissement et du Namurois proche, de



subsidés à hauteur de 60 à 85%. Nous déplorons ce fait, d'autant que nous en parlons depuis des années. De plus le projet d'une maison de village aurait été facilement reconnu par la CFWB, car nous en avons une grande utilité et elle est attendue depuis 1977. Vous aviez largement le temps de présenter un projet PCDR et de répondre à un besoin réel de la population presloise. Vous n'avez pas de subsides, la Commune manque de moyens et vous allez payer en fonds propres. On pourrait ainsi penser que vous êtes une commune riche mais cela démontre en fait votre mauvaise gestion. Cependant et sur le fond nous sommes bien d'accord qu'un outil de cet ordre destiné à recevoir les associations et les activités du village ou d'ailleurs est indispensable. Le moyen d'y arriver n'est pas le meilleur.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, s'associe aux arguments du groupe Ensemble.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**11. 1.712/2.073.515.12 - MARCHES PUBLICS - EXERCICE 2016 - MATERIEL ROULANT - ACQUISITION D'UN CAMION GRAPPIN - MARCHE DE FOURNITURES - A). ACHAT - POUR DECISION - B). CAHIER SPECIAL DES CHARGES - POUR APPROBATION - C). DEFINITION DU MODE DE MARCHE - POUR DETERMINATION - D). IMPUTATION DE LA DEPENSE - POUR DECISION - E). AVIS DE MARCHE - POUR APPROBATION.**

Monsieur STANDAERT, Echevin, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, s'étonne de la petitesse de la reprise. On l'informe des multiples problèmes du camion repris, ce qui explique la modicité de l'offre.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**12. -1.713.- DÉCISION DE RECOURIR À I.G.R.E.T.E.C DANS LE CADRE DE LA RELATION « IN HOUSE » POUR LE CONTRÔLE DE LA TAXE SUR LA FORCE MOTRICE ET SON RECENSEMENT.-**

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, souligne le fait que la contribution "in house" est ici tout à fait adaptée et les moyens mis en oeuvre par IGRETEC vont nous aider grandement. Le pourcentage obtenu par IGRETEC en honoraires est important mais la commune va y gagner des recettes.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, ajoute qu'il s'agit d'une mission régaliennne de la commune et que le recours au "in house" est justifié.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**13. 1.857.073.521.1/2015 - FABRIQUE D EGLISE ST REMI A PRESLES - BUDGET - EXERCICE 2017 - POUR APPROBATION**

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis par 13 oui et 5 abstentions (Mrs FERSINI, TAVERNINI, Mme OZEN, Mrs STANDAERT et DAUVIN).

Voir délibération – folio

**14. 1.857.073.521.1/2015 - FABRIQUE D EGLISE STE MARIE D OIGNIES A AISEAU - BUDGET - EXERCICE 2017 - POUR APPROBATION**

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis par 13 oui et 5 abstentions (Mrs FERSINI, TAVERNINI, Mme OZEN,



Mrs STANDAERT et DAUVIN).

Voir délibération – folio

#### **15. MOTION RELATIVE A L'ANNONCE DE LA FERMETURE DU SITE DE CATERPILLAR-GOSSELIES - POUR DECISION**

Madame OZEN, Echevine, donne les explications. Après avoir souligné les efforts des travailleurs pour améliorer la productivité y compris au détriment de leur vie de famille, les efforts des divers niveaux de pouvoirs, fiscalement, via des incitations économiques ou des aides en matière de charges et d'intégration du personnel, un résultat très positif en terme financier et un retour important aux actionnaires, elle déplore cette fermeture incompréhensible. Elle appelle à agir aux différents niveaux de pouvoir, régionaux, fédéraux, européens, pour contrer le dumping social, la concurrence déloyale de pays de la CE, les aides d'état acceptées puis oubliées lors de décisions stratégiques qui ampute une région d'un ensemble industriel important, avec des effets directs sur l'emploi et les revenus, mais aussi des dommages collatéraux. Elle souhaite évidemment une unanimité derrière la motion pour la transmettre aux différents interlocuteurs.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, déplore également l'attitude d'une multinationale qui abandonne un outil après avoir bénéficié de tout pour le développer et le maintenir. Il déplore cependant qu'il n'y ait pas eu de concertation avec la minorité, cela aurait été plus correct, compte tenu du sujet et par respect des diverses tendances qui auraient sans aucun doute apprécié d'exprimer leurs sensibilité au travers de cette motion.

Monsieur SIDIS, Conseiller MR, regrette également l'absence de concertation avec l'opposition, bien que le MR s'associe à cette motion. Il dénonce la brutalité des décisions de la direction de Caterpillar, le mépris de celle-ci pour les milliers de travailleurs (salariés ou sous-traitants indépendants, également lourdement impactés par cette fermeture), leurs familles et leurs proches et déplore l'impact de ce drame sur l'économie de toute une région. Chaque niveau de pouvoir doit effectivement agir : le fédéral doit veiller au respect de la procédure Renault, la Région wallonne doit veiller à l'accompagnement et au reclassement des travailleurs, l'Europe doit veiller à ce que cesse la concurrence déloyale entre Etats-membres. Enfin, au-delà de leurs différences, toutes les forces démocratiques doivent veiller au redéploiement industriel et économique de la région de Charleroi, en soutenant notamment le développement des PME locales, qui ont un réel ancrage avec leur région, créent des emplois locaux et paient leurs impôts en Belgique. Le MR partageant les objectifs de la motion, il la soutiendra.

Le Bourgmestre et Madame OZEN, Echevine, reconnaissent qu'une concertation aurait dû avoir lieu avec la minorité et s'engagent à le faire pour d'autres projets de ce type. Ils assurent qu'il n'y a aucune volonté de récupérer politiquement ce drame.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

#### **16. POINT SUPPLEMENTAIRE - PASSAGE DES CAMIONS DE PLUS DE 7 TONNES ET DEMI - POUR INFORMATION**

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, donne les explications. Il déplore le passage de poids-lourds sur le territoire communal, qui veulent éviter la taxe de roulage. Il dénonce la fréquence et l'importance de ce trafic.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, répond qu'il est interdit de circuler pour les poids lourds de 7.5t et plus. Il déplore que les policiers ne réagissent jamais et suivent parfois sans intervenir des poids lourds dont la circulation n'est pas autorisée et qu'ils devraient



interpeler.

Monsieur GROLAUX demande que nos représentants au Conseil et au Collège de Police interviennent. En écho, les conseillers PS en appellent d'ailleurs à la participation des conseillers de police des autres groupes.

Monsieur FERSINI répète que cela ne servira pas à grand chose si les policiers ne réagissent pas et il rappelle qu'il a demandé des actions sur ce sujet à de multiples reprises au Chef de Corps mais rien ne bouge.

Voir délibération – folio

#### **17. POINT SUPPLEMENTAIRE - STATION DE BIOMETHANISATION - POUR INFORMATION**

Monsieur HUCQ, Conseiller ENSEMBLE, donne les explications. Il évoque les plaintes des habitants d'Aiseau et du Bois de Broue relatives au trafic important et fréquent ces derniers temps d'engins agricoles. Il s'interroge sur les problèmes techniques et le danger potentiel qu'ils entraînent. Il relaie les questions des habitants à propos de la circulation cadrée dans la rue de la Mastroque

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, justifie l'arrêté de circulation qui empêche l'utilisation de cette voirie par les usagers et la réserve aux convois agricoles, pour éviter que les convois utilisent les voiries du centre du village ou les quartiers.

Monsieur GRENIER, Echevin, admet les inconvénients, qu'il vit lui-même mais espère qu'il y aura des efforts de chacun pour faciliter le vivre ensemble. Un agriculteur a accédé de 18h30 à 22h à l'unité, ce qui est interdit. Il a été sermonné.

Monsieur HUCQ, Conseiller ENSEMBLE, revient sur le problème technique

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications. Les réparations incombent à VANDEZANDE qui n'a pas obtenu la réception définitive. Dès lors il est toujours responsable. Leur assureur va jouer. On aurait droit de casser le contrat, mais on risque de perdre beaucoup de temps sans avoir de garantie que cela fonctionne mieux. Ils ont garantis que nous pourrions revendiquer les certificats verts à la fin du mois.

Monsieur HUCQ, Conseiller Ensemble, s'inquiète du danger pour les riverains et du timing de remise en service.

Monsieur GRENIER, Echevin, répond par la négative. Aucun danger ne peut survenir. Au début septembre l'expert est passé, on va retravailler sur le site et vérifier l'étanchéité des tuyaux. Il ajoute aussi que la question de nuisances sonores, provoquées le dimanche par l'utilisation d'un engin de chargement entre 8h et 9h30, dont le beep se déclenche en marche arrière. La présence de ce beep est obligatoire, et nous cherchons à en trouver un de moins bruyant.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, comprend la question de sécurité mais rappelle que la réglementation autorise de se limiter à un signal lumineux de recul, s'il n'y a qu'un seul véhicule et un seul chargeur.

Voir délibération – folio

#### **18. -2.075.1.077.7 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 29 AOUT 2016 - POUR DECISION**

Le procès-verbal du 29 août 2016 est admis par 16 oui et 2 abstentions (Mme TROTTA et Mr SIDIS, excusés).

Voir délibération – folio

**PROVINCE DE HAINAUT**  
Arrondissement de Charleroi



**COMMUNE D'AISEAU-PRESLES**  
Rue J. Kennedy, 150 – 6250 Aiseau-Presles

Par le Conseil :  
Par ordre,

Le Directeur Général,

D. STAMPART

Le Bourgmestre-Président,

J. FERSINI

**PROVINCE DE HAINAUT**  
Arrondissement de Charleroi



**COMMUNE D'AISEAU-PRESLES**  
Rue J. Kennedy, 150 – 6250 Aiseau-Presles